

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 20 mai 2022

TATTOO ISÈRE, LA CARTE OÙ T'AS TOUT !

A la rentrée prochaine, fini le chéquier papier Pack' rentrée pour les collégiens ! Place à Tattoo Isère, où t'as tout : la nouvelle carte d'avantages sport, culture, loisirs pour les activités annuelles des collégiens. Plus simple pour les collégiens, plus simple pour les clubs et associations partenaires, cette nouvelle carte est en plus gratuite ! Pour bénéficier de ses avantages ? Il suffit de quelques clics car tout se fait désormais en ligne : l'inscription depuis le 2 mai pour les associations et structures partenaires, l'inscription pour les élèves dès le 1^{er} juin pour la recevoir dans leur boîte aux lettres à la rentrée.



Avis aux partenaires isérois : inscrivez-vous !

Hier matin, le Président du Département Jean-Pierre Barbier et la Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille, de la jeunesse et des sports, Martine Kohly, ont présenté aux 42 comités sportifs qui siègent à la Maison départementale des sports à Eybens le nouveau dispositif Tattoo Isère et ses avantages pour les partenaires qui y adhèrent.

« Il suffit de s'inscrire en ligne, gratuitement évidemment. Avec la toute nouvelle carte Tattoo Isère, les partenaires pourront directement effectuer les transactions avec les collégiens bénéficiaires à compter de la rentrée prochaine. Les transactions entraineront automatiquement le remboursement par le Département sous un délai de 4 semaines, plus aucun document à transmettre !!! Ouvertes depuis le



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 mai, les inscriptions ont déjà attiré 500 partenaires, mais il en faut plus, partout en Isère. D'autant qu'être partenaire ne peut avoir qu'un avantage : voir potentiellement plus de collégiens affluer pour s'inscrire à l'année ! », souligne la Vice-présidente Martine Kohly.

L'objectif de la carte, outre la modernisation du dispositif, est de toujours mieux soutenir le tissu associatif isérois. Elle corrige donc les difficultés du Pack'loisirs relevées jusqu'ici par les partenaires, et simplifie l'ensemble des démarches.

Avec la crise sanitaire, les associations sportives ont perdu jusqu'à 30% de leurs licenciés. A leurs côtés dans la tourmente, le Département leur a versé près de 2 millions d'euros au plus fort de la crise sanitaire pour soutenir les plus en difficulté (sur les 30 millions d'euros débloqués au total pour le secteur associatif durant cette période).

Dans la continuité, le Département a modifié de manière exceptionnelle le Pack'loisirs et remboursé les licences sportives à hauteur de 50% pour la saison sportive 2021-2022. Avec un montant moyen de 90 €, l'aide apportée aux collégiens à travers le Pass'sport a porté la valeur totale du Pack'loisirs à 146 € (6 chèques dont le Pass'culture de 30 € + 90 € Pass'sport). Concrètement le budget alloué à cette politique a été multiplié par 6 (passant de 229 270 € à 1 377 388 €). Mais le résultat est là : cette aide a permis de retrouver le nombre d'adhésions sportives d'avant crise pour les collégiens, à l'heure où nombre de manifestations sportives et clubs continuent d'accuser encore une baisse d'engouement suite à la crise sanitaire. En chiffres, 28 305 collégiens ont acheté le Pack'loisirs en 2019-2020 et 28 428 collégiens en 2021-2022, dont 15 284 collégiens (54%) en 2019-2020 qui ont utilisé le Pass'sport et 15 344 collégiens (54%) en 2021-2022.

Inscription pour les partenaires dès aujourd'hui : <https://tattoo.isere.fr/my/dashboard>

Avis aux collégiens : Inscrivez-vous à partir du 1^{er} juin !

La nouvelle carte Tattoo Isère a aussi pour objectif de faire sauter tous les obstacles qui pouvaient encore freiner les familles à s'emparer des avantages du Pack'loisirs pour atteindre les 65 000 élèves des 97 collèges publics et 22 collèges privés isérois. Car s'épanouir à travers des activités culturelles, artistiques et sportives est essentiel à ces âges de croissance et d'ouverture sur le monde, à ces âges où les habitudes et les hobbies se prennent pour parfois rester toute la vie.

Ainsi, le Département de l'Isère, en collaboration avec la Caf de l'Isère, lance le nouveau dispositif Tattoo Isère qui remplacera pour la prochaine rentrée scolaire le Pack'loisirs. Tattoo Isère propose gratuitement aux collégiens une carte d'une valeur de 60 € pour les activités sportives, culturelles et artistiques annuelles. Ce montant est bonifié par la Caf de l'Isère à hauteur de 45 € pour les activités culturelles et artistiques des familles dont le QF est inférieur à 800 €.

Les nouveautés sont les suivantes :

- le dispositif devient gratuit pour les 65 000 collégiens isérois (avant c'était 8 euros) ;
- la carte Tattoo Isère, c'est une seule carte pour toute la scolarité au collège (avant c'était un chéquier à commander tous les ans) ;
- une cagnotte de 60 euros financée par le Département de l'Isère pour les inscriptions annuelles aux activités sportives, culturelles ou artistiques (avant c'était deux chèques de 15 euros) ;



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- un bonus culture de 45 € financé par la Caf de l'Isère pour les familles dont le QF est inférieur à 800 €, soit 105 euros d'avantages ;
- 10 € par an pour les achats en librairie déductible des 60 € de la cagnotte (avant c'était 8 euros) ;
- c'est un outil de paiement et une application sécurisée pour effectuer directement les transactions chez les partenaires affiliés (avant c'était des chèques à remettre au partenaire) ;
- des bons plans proposés toute l'année depuis l'espace partenaire Tattoo Isère (offres spéciales, réduction, gratuité... pour des places de cinéma, billetteries sportives, spectacles...) qui viendront remplacer les bons de réduction du Pass'loisirs ;
- ce qui ne change pas : le bon d'achat de 10 euros en librairies.

Inscrivez-vous dès le 1^{er} juin pour être prêt pour la rentrée scolaire en septembre 2022 sur www.isere.fr !

« Une carte moderne, gratuite, qui regroupe tous les bénéfices offerts par le Département et par ses partenaires, il n'y a plus aucune raison pour ne pas en profiter et pour ne pas s'y associer ! Alors, inscrivez-vous », souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.